

ASSUREZ-VOUS ! ASSUREZ-VOUS

NON-SEULEMENT CONTRE LE FEU MAIS SUR LA VIE

Vous n'êtes pas *assurés* que vos propriétés brûlent, mais par exemple vous êtes bien assurés de MOURIR. Assurez-donc votre femme et vos enfants contre les suites qui peuvent être désastreuses pour eux, de votre mort, en prenant une bonne police d'assurance sur votre vie.

Pour tous renseignements, adressez-vous à

PHILIPPE MASSON,

Avocat et courtier général.

Bureau de la REVUE DE QUÉBEC,
No 59, rue St-Joseph,
Vis-à-vis le bureau de poste de St-Roch.

Bureau general de collections

Si vous voulez vous éviter tout ennui et être sûr que vos créances soient promptement payées, confiez-nous en la collection.

PHILIPPE MASSON,

Avocat et courtier général,

Bureau de la REVUE DE QUÉBEC.